

Mission d'un Directeur de Groupe Interclubs

Résumé :

Avant la saison : proposer un calendrier des rencontres

Pendant la saison :

- enregistrer les résultats des matches
- vérifier la composition des équipes selon les textes en vigueur
- établir le classement du groupe et déterminer les montées et les descentes.

Masse de travail :

En juin & juillet :

- confection du calendrier : 4 à 6 heures
- échanges avec les clubs : 2 à 4 heures selon la géographie du groupe

Pendant la saison :

- gestion d'une ronde : 1½ heure (souvent bien moins dans 90% des cas)
- compléments (si infraction ou litige) 2 heures

Généralités :

Un Directeur de Groupe, (DirGrp dans tout ce qui suit) est avant tout un technicien, parfaitement au fait des règles qui régissent la compétition - en vrac, le statut des joueurs, leur position dans l'équipe, le nombre des parties jouées, leurs prestations dans d'autres équipes etc.

De ce fait, cette compétence est souvent créditée à un arbitre, personnage impartial et « homme de textes » par principe.

De plus, un DirGrp, qui doit être un licencié A de notre FFE, doit donc adhérer à un club, en conséquence il ne lui est jamais confié la gestion d'un groupe contenant une/des équipe(s) de sa propre région. Cette position, sans mettre en doute l'impartialité du DirGrp, lui évite tout procès d'intention en favoritisme, par exemple lors de la confection des calendriers.

De plus, un DirGrp est amené parfois, dans la stricte application des textes, à imposer des pénalités sportives (scores abaissés) ou des amendes.

Cet éloignement géographique est alors une garantie supplémentaire appréciable.

Rôle avant la saison :

Le DirGrp reçoit la liste des clubs de son groupe avec leurs coordonnées plus ou moins précises.

Un rapide examen et un peu de géographie permettent de découvrir la nécessité ou non d'organiser des rencontres à mi-distance avec Partages Kilométriques (pKm) voire des rassemblements par exemple pour les rondes groupées où l'on joue le samedi ET le dimanche, voire d'avantage (3 jours par exemple quelquefois en Nationale I)

Dans cette situation, l'opportune vérification des coordonnées des clubs (correspondants, lieux de jeu, capitaines etc.) devient plus qu'impérative car outre les capacités d'accueil des salles de jeux, le DirGrp doit s'assurer de la disponibilité des locaux mais aussi celle d'un membre du club pour recevoir les équipes en pKm. (pKm = partage kilométrique ou mi-distance)

L'éventuelle accessibilité à des compétiteurs à mobilité réduite sera étudiée.

Les réponses des clubs sont diverses et plus ou moins rapides et précises à obtenir alors qu'elles vont conditionner justement la confection du calendrier, voire la confection du calendrier d'autres divisions.

Quelques exemples « vécus » :

Le club de Rennes dispose de très beaux locaux idéalement situés pour de nombreuses rencontres et rassemblements, si bien que ses réponses sont « oui pour Y rencontres (ce qui va faire 8 Y échiquiers et 16 Y joueurs) mais il ne faut pas qu'alors notre équipe qui joue en départementale joue à domicile sinon pas assez de place ! »

Le DirGrp doit voir avec l'organisateur des Interclubs du Département 35.

Le club de Besançon est lui aussi souvent sollicité mais il pose la condition suivante « D'accord pour recevoir la rencontre A-B en pKm mais il faut que notre équipe joue sur place aussi ce jour-là car sinon il n'y aura personne pour ouvrir le club ». Donc une contrainte supplémentaire pour le calendrier.

Ensuite apparaissent d'autres contraintes liées cette fois strictement à la géographie : la longueur des déplacements et la période hivernale.

Afin de ne pas soumettre à la tentation du forfait en fin de saison pour telle équipe assurée de son sort (maintient ou relégation) face à un long déplacement, les grandes distances à parcourir sont imposées en début de saison - à l'automne donc - ce qui, aussi abrite des mauvaises conditions météorologiques possibles en janvier.

Cependant certains parcours moyens seront à éviter aussi justement au cœur de l'hiver mais cela ne se devine pas surtout que le DirGrp ne réside pas par là donc d'autres échanges avec les clubs si besoin avant d'attaquer le calendrier lui-même.

Ce calendrier est vite établi si, avec les données évoquées ci-dessus, le logiciel FFE, mis à la disposition des DirGrp, est convenablement paramétré. (10 équipes, équilibre des distances à parcourir, si 2 rondes samedi + dimanche, telle équipe qui joue 1 fois à l'extérieur, jouera l'autre ronde à domicile, etc.)

Le DirGrp choisit alors parmi les solutions proposées et consulte les clubs.

Ceux-ci peuvent juste donner leur aval, faire quelques remarques simples issues d'une meilleure connaissance de la région mais TOUJOURS dans un sens bénéfique à l'ensemble du groupe. Un/des club(s), dans cette optique peut aussi proposer un calendrier « meilleur » que celui du DirGrp mais alors ce « calendrier n°2 » devra recevoir l'aval de la totalité des équipes du groupe pour se substituer à la proposition du DirGrp.

Tout doit être cadré pour début juillet comme le précise le calendrier de l'intersaison, publié chaque année par la FFE.

Rôle pendant la saison :

Avant chaque ronde, le DirGrp rappelle aux équipes de son groupe les matches à venir et précise quels sont les responsables de ces rencontres.

Au plus proche de la fin de chaque rencontre, les équipes renseignant directement le serveur FFE, le DirGrp vérifie les PV ainsi postés et les rend visibles de tous.

Quand tout est saisi, le DirGrp établit le classement du groupe via le logiciel intégré au serveur.

A ce stade d'autres vérifications sont encore à conduire comme la présence d'un nombre suffisant d'équipiers ayant déjà joué dans l'équipe. (Lors de la vérification des PV, le serveur renvoie un tas d'informations simplifiant toutes ces opérations)

En fonction du résultat de ces contrôles, le DirGrp applique les Règles de la compétition et impose, si besoin, amendes et pénalités.

Cette position n'est pas inconfortable car les textes sont précis et le DirGrp est un technicien qui ne peut qu'être rigoureux et inflexible. Tel club qui s'estimera pénalisé injustement se pourvoira en Commission d'Appel Sportif (CAS).

La CAS, seule habilitée à recevoir les doléances et plaidoiries des équipes, tranchera dans un sens ou dans l'autre, statuant sans appel, proposant parfois des précisions/interprétations/compléments aux textes appliqués par le DirGrp en toute bonne foi.

Après chaque ronde, le DirGrp adresse aux équipes un Compte-rendu de ronde avec d'éventuels rappels en vue des prochaines étapes de la compétition.

Divers :

Le DirGrp fonctionne et échange toujours via une liste de diffusion complète où figurent toutes les équipes du groupe, le Directeur de Division et toutes les personnes dont les équipes auront demandé l'incorporation dans la liste (capitaines d'équipe, Présidents de Ligue, Président de Comité Départemental etc.)

Un DirGrp, aguerri ou novice, trouve toujours, en plus, les aides suivantes :

- remplacement un soir de ronde en cas d'indisponibilité (par exemple s'il est lui-même joueur et craint un retour tardif)
- réponses à toutes questions techniques ou organisationnelles via d'autres DirGrp plus « experts » ou eux-mêmes arbitres de haut niveau (I A)
- précisions face à certains cas complexes (rares mais...) via le Directeur de Division
- aide immédiate : M. Rouah
- remplacement temporaire : M. Rouah.